



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2022-38

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 27/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **19/09/2022**

Date d'affichage : **19/09/2022**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL ; F. COUSSO ; C. CHARTON ; J. BIAUJAUD ; D. POTTIER ; P. GACHET ; P. PALACIN ; M.A CHIRON-CHARRIER

Absent excusé : JM PELLEGRIN ; N. ROCA ; R. FALXA ; P. COURTAZELLES ;

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : J. CANTILLAC ; JB. MILAN

Participent à la réunion : Madame LAFON, Maire de Saint Genès de Lombaud, Alain REY, délégué suppléant de la commune de Créon ; Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTÉ, Adjoint Technique suivi d'exploitation ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan ; Monsieur Nicolas RIBEROL, AMO Collectivités Conseils

Secrétaire de séance : Christian CHARTON

38-2022
DELIBERATION PRESENTATION D
EAU POTABLE 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 033-253302996-20220927-38_2022-DE

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par ses articles L. 2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, dont un exemplaire a été transmis à chaque délégué avec la convocation, doit être présenté par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Président précise que le nombre d'abonnés est en augmentation de 2,2% à 13 315 abonnés. Les volumes facturés sont en augmentation de 6,6%.

Les volumes prélevés sont en baisse de 5,5% à 2 438 096 m³, du fait de la baisse des consommations et de la baisse des pertes sur réseau : 751 664 m³ contre 786 452 m³ en 2020.

Le rendement de réseau est en diminution à 69,5% contre 70,2% en 2020 : il est inférieur au rendement réglementaire (72,4% pour le Syndicat) et à l'engagement pris par Suez dans le contrat de 76,5%.

L'indice linéaire de pertes en réseau reste élevé à 5,2 m³/j/km, et n'atteint pas l'engagement contractuel de 3,6m³/j/km.

Le nombre de fuites sur branchement se stabilise avec 297 fuites sur branchements en 2021 contre 314 en 2020 et 298 en 2019.

Le nombre de fuites sur canalisation est en augmentation avec 145 fuites réparées sur l'année contre 114 en 2020 et 77 en 2019.

Les indicateurs de performance montrent un taux de conformité de 100% pour les analyses de qualité de l'eau microbiologiques et 97,6% sur les paramètres physico-chimiques, avec une analyse non-conforme en juin 2021 lors de la mise en route exceptionnelle du forage de Montuard.

Les indicateurs clientèle restent satisfaisants avec un taux d'impayés de 0,95% et un taux de réclamations de 10,51 pour mille abonnés. Ces deux indicateurs sont conformes à l'engagement contractuel.

Le taux de relève de compteurs s'élève à 85% et est inférieur à l'engagement contractuel.

La facture d'eau pour 120 m³ s'élève à 2,15 € HT par m³, sans évolution par rapport à 2020.

Les recettes de la Collectivité s'élèvent à 2 927 058 € en 2021, et sont en augmentation de 7,2% par rapport à 2020. Elles ont permis de financer 1 607 311 € de travaux en 2021, avec un endettement restant faible (157 122 € à fin 2021).

Les recettes de la délégation s'élèvent à 1 502 026 € en 2021, en augmentation de 6,2% par rapport à 2020. Après une chute en 2020, l'augmentation des travaux à titre exclusifs, en lien avec l'évolution du nombre de branchements neufs justifie en grande partie cette évolution.

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical après avoir entendu les commentaires et les explications de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur ce site.

Fait à Bonnetan, le 27/09/2022

Le Président,
Christian RAYNAL

Le Secrétaire de séance,
Christian CHARTON



siaepa
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 033-253302996-20220927-38_2022-DE